Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
le 23 juin 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442128389-20260618-D00351R0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°00351-4

BUREAU DE SILENE EN DATE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Délibération n°	LE DOMAINE DU CHENE VERT - SAINT-ANDRE-DES-EAUX - CESSION VOIRIE
9	

L'An deux mille vingt six, le dix-huit juin, à 16 heures, s'est réuni le Bureau, en salle la Vigie, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Mme Céline GIRARD-RAFFIN, .

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Alain LE PAPE, Mme Dominique TRIGODET, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. PATRICK LAMOOT, M. Jean-Michel CRAND

POUVOIRS :

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE

M. Christophe COTTA

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Madame Carole VILBOUX, Secrétaire Générale
Monsieur Franck GOURDEL, Directeur de l'Offre Nouvelle,
Monsieur Jean HOUSSET, Directeur de la Valorisation du Patrimoine,

Direction de l'Offre Nouvelle
Responsable d'opération : Edouard FERRE

Par délibération en date du 12 octobre 2023, le Bureau a approuvé l'acquisition en VEFA de l'opération « Le Domaine du Chêne Vert » située à Saint-André-des-Eaux, réalisée en partenariat avec VIVAPROM.

Cette opération comprend :

- 14 logements collectifs répartis dans deux bâtiments en R+2, financés en PLUS et PLAI ;
- 1 logement individuel financé en PLUS ;
- 15 places de stationnement non boxées ;
- 5 logements en accession sociale à la propriété sous forme de Bail Réel Solidaire (BRS), constitués de pavillons T4 avec garage.

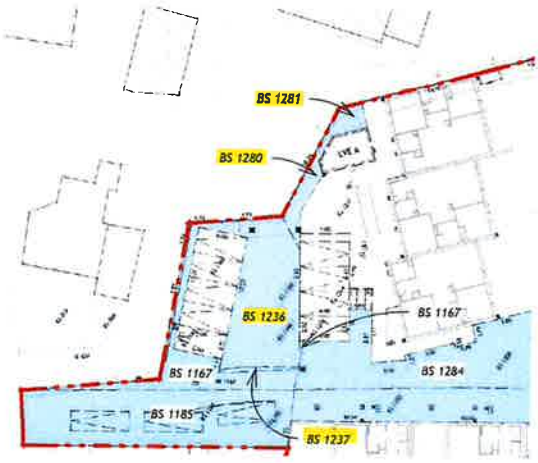
L'acte authentique d'acquisition a été signé le 25 janvier 2024 et porte sur :

- la parcelle cadastrée section BS n°1196, supportant une maison individuelle (M11) avec garage et jardin attenant ;
- un ensemble immobilier dénommé « bâtiment A », comprenant 6 logements collectifs, édifié sur les parcelles cadastrées section BS n°1164, 1165, 1169, 1214 et 1217 ;
- un ensemble immobilier dénommé « bâtiment D », comprenant 8 logements collectifs, édifié sur les parcelles cadastrées section BS n°1160, 1161, 1162, 1163, 1174, 1175, 1176, 1190, 1192 et 1193.

Il est précisé que certaines de ces parcelles ont depuis fait l'objet d'une nouvelle numérotation cadastrale dont la synthèse est la suivante :

Ancienne(s) référence(s) cadastrale(s)	Référence(s) cadastrale(s) intermédiaire(s)	Référence(s) cadastrale(s) actuelle(s)
BS 1209	BS 1240	BS 1240
BS 1164	BS 1237	BS 1237
	BS 1236	BS 1236
BS 1217	BS 1217	BS 1280
		BS 1281
		BS 1282

Dans le cadre de l'évolution du projet et afin de répondre aux contraintes d'organisation de la future opération, il a été convenu entre le promoteur et la commune de Saint-André-des-Eaux que les voiries de circulation, ainsi que la voie desservant les stationnements du bâtiment A, seraient rétrocédées à la commune, conformément à la délibération n°97.12.2023 du Conseil municipal du 19 décembre 2023.



À cet effet, les parcelles cadastrées section BS n°1236, 1237, 1280 et 1281, représentant une superficie totale de 146 m², doivent être retirées du foncier appartenant à SILENE afin d'être cédées à la commune.

En accord avec la commune, et après avoir obtenu l'avis de France Domaines en date du 29/04/2026 concernant les parcelles susmentionnées, le prix de vente est arrêté à 1 € symbolique. Compte tenu de la valeur vénale limitée retenue par France Domaine, SILENE renoncera à la perception du prix de cession.

Il est demandé aux administrateurs :

- d'émettre un avis favorable à la rétrocession évoquée ci-dessus
- d'autoriser la Directrice Générale à signer tout acte relatif à cette cession dans les conditions indiquées ci-dessus notamment l'acte notarié rectificatif, ainsi que tous les documents, conventions, annexes et accessoires s'y rapportant

SEANCE DU BUREAU :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON

